

**AEROCLUB**

Aire sur l'Adour



2020

## DOSSIER RENSEIGNEMENTS AEROCLUB

# Aéro-club d'Aire sur l'Adour

AVION

PLANEUR

ULM



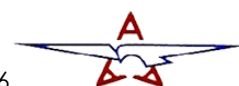
Aéroclub d'Aire-sur-l'Adour

Route du Houga

40800 Aire-sur-l'Adour

# Table des matières

L'aéroclub d'Aire-sur-l'Adour .....	2
Comment vous inscrire .....	3
Personnes à contacter : pour renseignements ou inscription .....	3
Les formations à l'aéroclub .....	4
1 / Brevet de Pilote U.L.M. ....	4
Conditions de délivrance :	4
Privilèges de la licence :	4
Coût du brevet	4
2 / Brevet de Pilote Planeur	5
Conditions de délivrance :	5
Privilèges de la licence :	5
Coût du brevet	5
3 / Brevet de pilote avions : Private Pilot Licence (P.P.L.) .....	6
Conditions de délivrance :	6
Privilèges de la licence :	6
Coût du brevet	6
Informations complémentaires .....	7
Comment faire voler la famille et les amis ? .....	7



# L'aéroclub d'Aire-sur-l'Adour

Notre aéro-club est une association, dont le but est de promouvoir les activités que nous proposons : le vol en avion, planeur et ULM.

Concrètement, vous trouverez la possibilité :

- De vous offrir un vol découverte ou une promenade aérienne sur l'appareil de votre choix.
- D'offrir pour votre famille ou vos amis, à l'occasion d'un anniversaire ou d'une fête, un cadeau original.
- De choisir d'entrer en formation sur une de nos activités pour les jeunes et moins jeunes, afin de pratiquer ensuite ce loisir de voler, ou pourquoi pas d'en faire son futur métier en poursuivant vers une formation professionnelle.

Nous sommes environ chaque année, 150 membres inscrits pour les trois activités, tous ont décidé de mettre en commun leur passion de voler.

Le président : Philippe Lefebvre

Vice-président : Jean Claude Queguiner

Secrétaire : Jean Claude Pédurthe

Trésorier : Lionel Salé

Chef pilote avion / ULM et responsable pédagogique : Olivier Tisserand

Instructeurs avions : Alain Picart et Vincent Gomez

Instructeur ULM : Olivier Tisserand et Olivier Grabe

Instructeurs planeurs : Patrick Bouzigues , François Bocquet, Lionel Chrétien, Olivier Grabe

Instructeur motoplaneur : Lionel Chrétien

Un conseil d'administration composé de 15 membres du club élus, se réunit tous les trimestres afin de faire le point sur le fonctionnement et les projets de l'aéroclub.



# Comment vous inscrire

## Personnes à contacter : pour renseignements ou inscription

Philippe LEFEBVRE ( président ) : 0782773256

Jean-Claude QUEGUINER ( vice-président ) : 0682228578

Olivier TISSERAND ( instructeur avions / Ulm ) : 0611268591

François BOCQUET ( instructeur planeurs ) : 0660810567

Pour pratiquer une ou plusieurs de nos activités, vous devez au préalable adhérer à l'association (aéroclub), en nous fournissant les documents nécessaires (voir la liste ci-dessous), et en réglant votre adhésion-cotisation.

Voici la liste de documents à fournir à notre secrétariat en fonction de votre situation (déjà breveté ou formation initiale) :

- Remplir une fiche de renseignements et d'adhésion, avec vos références (adresse, tel, mail, etc.)
- Fournir une photo d'identité
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- Une copie de l'aptitude médicale à jour.
- Si vous êtes breveté : présenter votre brevet pour une photocopie
- Licence-assurance fédérale (avion, planeur ou ULM) de l'année en cours
- Autorisation parentale pour les mineurs

Conformément au règlement intérieur de l'association, le conseil d'administration examinera votre demande d'adhésion pour validation définitive lors de sa prochaine réunion.

Vous recevrez ensuite par courriel votre dossier nouvel adhérent, les statuts et règlement intérieur du club, vos identifiants et mots de passe afin de réserver vos vols, ainsi que de consulter ou d'alimenter votre compte pilote.



# Les formations à l'aéroclub

## 1 / Brevet de Pilote U.L.M.

### Conditions de délivrance :

- Certificat Médical de non-contre-indication par médecin de famille (document au club)
- Être âgé(e) de 15 ans révolus.
- Avoir reçu la formation requise conformément au programme défini.
- Avoir satisfait à un examen théorique et pratique.

### Privilèges de la licence :

- Exercer les fonctions de commandant de bord à bord d'un U.L.M.
- Des qualifications additionnelles peuvent être obtenues auprès d'un instructeur habilité :
  - **La qualification radio** : pour vous permettre de vous déplacer dans les espaces aériens contrôlés.
  - **L'emport de passager** : pour vous permettre d'emmener un passager à bord.

### Coût du brevet

	Moins de 25 ans	Plus de 25 ans
<b>Cotisation Annuelle club</b>	90,00 €	150,00 €
<b>Licence Assurance</b>	48,84 €	75,89 €
<b>Documentation (Manuel du pilote + carnet de vol)</b>	63,00 €	63,00 €
<b>30 Heures A 22 en Double Com- mande</b>	2 790,00 €	2 790,00 €
<b>10 Heures A 22 en Solo</b>	830,00 €	830,00 €
<b>Aide Fédérale (*)</b>	A déduire selon les cas	
<b>TOTAL</b>	<b>3 821,84 €</b>	<b>3 908,89 €</b>

\*Aide à la formation des pilotes U.L.M. moins de 25 ans ou BIA : voir tarifs en cours de la fédération ULM.



## 2 / Brevet de Pilote Planeur (B.P.P.)

### Conditions de délivrance :

- Visite médicale classe 1 ou 2 valide.
- Être âgé(e) de 16 ans révolus.
- Avoir reçu la formation requise conformément au programme défini.
- 6H00 en double commande incluant 10 décollages (\*1).
- 3H00 de solo supervisé incluant 5 décollages et un vol de 1H00 consécutive (\*2).
- Avoir satisfait à un examen théorique et pratique.

(\*1)(\*2) heures de formation minimum à faire

### Privilèges de la licence :

- Exercer les fonctions de commandant de bord en planeur.
- Des qualifications additionnelles peuvent être obtenues auprès d'un instructeur habilité :
  - **Le lâcher campagne** : autorisation de quitter les abords de l'aérodrome pour aller admirer d'autres paysages dans la région.
  - **Les certificats de performance D, E et F** qui vous entraînent plus loin en distance et en altitude.
  - **La qualification « Emport de passager »** qui vous permettra d'emmener vos amis et votre famille en planeur biplace.
  - **La compétition** : le vol à voile est un sport où les pilotes réalisent des courses de plusieurs centaines de kilomètres en fonction des conditions météo.

### Coût du brevet

	Moins de 25 ans	Plus de 25 ans
<b>Cotisation Annuelle club</b>	90,00 €	150,00 €
<b>Licence Assurance</b>	84,18 €	153,54 €
<b>Documentation (Manuel du pilote + carnet de vol)</b>	57,00 €	57,00 €
<b>20 Heures Twin en Double Commande</b>	480,00 €	520,00 €
<b>10 Heures Twin en Solo</b>	210,00 €	230,00 €
<b>Treuilées</b>	340,00 €	420,00 €
<b>Aide Fédérale (*)</b>	A déduire selon les cas	
<b>TOTAL</b>	<b>1261,18 €</b>	<b>1542,54 €</b>

*Aide à la formation des pilotes Planeurs	
Non titulaire du BIA (aides formation BPP 350€)	Titulaire du BIA (aides formation BPP 450€)
150€ - au lâché	150€ - au lâché
200€ - à l'homologation du BPP (Brevet Pilote Planeur)	300€ - à l'homologation du BPP (Brevet Pilote Planeur)
*300€ à l'obtention de l'autorisation campagne	



### 3 / Brevet de pilote avions : Private Pilot Licence (P.P.L.)

#### Conditions de délivrance :

- Visite médicale de classe 1 ou 2 valide.
- Être âgé(e) de 17 ans révolus.
- Avoir reçu la formation requise conformément au programme défini.
- Formation au vol :
  - Au moins 25H00 en double commande sur avion ou TMG (moto planeur) (\*1).
  - Au moins 10H00 de solo supervisé dont au moins 5H00 en navigation solo, dont au moins un vol solo en campagne d'au moins 270 km (150NM) au cours duquel 2 atterrissages complets doivent être effectués sur 2 aérodromes différents de celui du départ. (\*2)
- Avoir satisfait à un examen théorique.
- Avoir satisfait à un examen pratique.

(\*1)(\*2) heures de formation minimum à faire.

#### Privilèges de la licence :

- Exercer les fonctions de commandant de bord à bord d'un avion de tourisme, pouvant voyager dans toute la zone Euro et emportant jusqu'à 9 passagers à titre gratuit.
- Des qualifications additionnelles peuvent être obtenues auprès d'un instructeur habilité (utilisation d'autres types d'avion, vol de nuit, vol en montagne).

#### Coût du brevet

	Moins de 25 ans	Plus de 25 ans
<b>Cotisation Annuelle club</b>	90,00 €	150,00 €
<b>Licence Assurance</b>	77,00 €	77,00 €
<b>Documentation (Manuel du pilote + carnet de vol)</b>	95,00 €	95,00 €
<b>35 Heures en PS28 Double Com- mande</b>	4655,00 €	4655,00 €
<b>15 Heures en PS28 Solo</b>	1845,00 €	1845,00 €
<b>Aide Fédérale (*)</b>	A déduire selon les cas	
<b>TOTAL</b>	<b>6762,00 €</b>	<b>6916,00 €</b>

\*Dédution selon tarifs de l'année de la FFA.



## Informations complémentaires

L'aéro-club d'Aire sur l'Adour est déclaré comme organisme de formation (DTO).

Les instructeurs : 3 pour l'avion, 2 pour l'U.L.M, 4 pour les planeurs, 1 pour moto-planeur dispensent les formations pratiques au sein du club.

Contactez le 07 82 77 32 56 pour organiser la mise en relation avec le club ou votre instructeur.

Une fois membre du club, vous disposez du site de l'aéroclub afin de réserver vos vols, consulter ou alimenter votre compte pilote.

Ce sont vos instructeurs qui vous présenteront l'organisation de votre formation théorique et pratique.

Quelques points toutefois sur l'organisation des formations :

La formation théorique vous sera dispensée sur le principe du e-learning et suivie par votre instructeur (présentiel).

Chaque leçon en vol sera précédée d'un briefing, au cours duquel les éléments théoriques nécessaires seront revus et complétés. Le vol sera suivi d'un débriefing. Organisez bien vos rendez-vous pour disposer du temps requis pour ces trois étapes.

## Comment faire voler la famille et les amis ?

Avoir envie de piloter, ou tout simplement de profiter du paysage est un désir bien légitime.

Au sein du club il est possible :

- De faire un vol de découverte (c'est peut-être ce que vous avez fait) sans hélas prendre les commandes.
- De devenir élève et membre du club.
- D'être passager(e)s d'un pilote qualifié en partageant les frais pour une balade vers les Pyrénées et littoral atlantique

Tarifs à la demande : au club ou 0782773256

